pour l'influence salutaire qu'elle est appelée à exercer sur la critique historique dans notre pays.

A ce dernier point de vue, et pour n'envisager qu'un des aspects de la question, il est incontestable que sur certaines des revues où nous voyons des auteurs peu préparés s'attaquer, sous prétexte d'archéologie, par exemple, à tant de matières scientifiques, l'influence d'une critique saine, minutieuse, s'est fait trop longtemps désirer. A notre époque, où le goût et presque la manie du document a mis à la portée du plus grand nombre la gloire de s'établir auteur, on ne saurait trop censurer la maladresse des publicateurs prétentieux, pressés d'étayer des systèmes sur les quelques matériaux qu'ils ont plus ou moins facilement recueillis. On ne saurait trop répéter qu'il faut de l'érudition pour utiliser des documents, pour en dégager le caractère et en établir la portée scientifique, mais qu'il y a déjà mérite très réel et même quelque science à bien recueillir et à bien publier.

Il ne manque pas plus en Belgique qu'ailleurs de revues qui publient courtoisement le sommaire de leurs amies et même de leurs rivales. Il faut avouer que cela n'a jamais puissamment servi les travailleurs et surtout les érudits. Par leur dépouillement critique des revues, les *Archives belges* assureront au contraire, dans une large mesure, en tous les milieux où la bonne volonté, sinon la science, ne peut être contestée, la pénétration des vraies méthodes. Cela sera encore là, pour nos universitaires, une manière d'enseigner, et cette « extension », pour n'être pas le but principal de la revue, n'en aura pas moins des effets bienfaisants. Espérons que cette influence se fera également sentir sur le folklore... O. C.

Littérature orale de l'Auvergne, par Paul Sébillot. 1 vol. petit 8° de XI-343 p. Paris, Maisonneuve, éd. Prix : 5 fr.

Dans le présent volume — qui est le 35e de la jolie collection Maisonneuve : Les Littératures populaires de toutes les Nations — l'infatigable folkloriste français a réuni et classé un certain nombre de matériaux littéraires de l'Auvergne, la plupart déjà publiés, mais éparpillés dans des revues très diverses et des publications variées. On y trouve 15 contes, 54 légendes, 12 chansons presque toutes avec la musique, environ 60 devinettes et une bonne collection de blasons populaires. La partie inédite, qui vaut comme nombre à peu près le quart du volume, n'est pas la moins intéressante; elle a été communiquée à M. S. par des Auvergnats amis. L'auteur fait suivre presque tous les contes et bon nombre de légendes d'une note comparative avec les parallèles français, et il termine le volume par une table analytique très complète et très pratique.

Dans sa préface, M. S. dit qu'il ne donne ces matériaux sur l'Auvergne que pour engager d'autres personnes, originaires de cette ancienne province française, à faire des recherches sérieuses sur les traditions populaires de leur pays natal. Il considère les habitants de ces contrées comme une race presqu'aussi distincte que la race bretonne, et partant presqu'aussi riche en traditions que celle-ci. Surtout pour le conte merveilleux proprement dit, il a été peu fait jusqu'ici, et il y a lieu de croire que chez ces populations assez isolées la récolte serait abondante.

L'espace nous manque pour nous étendre sur le fond même des contes et traditions. Ce livre, d'ailleurs, est de ceux qui n'ont besoin que d'être annoncés. On connaît assez l'art réel avec lequel M. S. recueille et publie. De la collaboration de l'éditeur artiste Maisonneuve avec ce maître, il ne pouvait résulter qu'une œuvre non seulement charmante, mais curieuse aux divers titres qui intéressent les folkloristes. Telle est bien, en résumé, notre impression. O. C.

LE FOLKLORE DE LA WALLONIE PRUSSIENNE

V

La nuit de mai.

Le dernier jour d'avril est à son déclin et demain commencera le mois des fleurs et des amours. Ce soir, si les arbres se sont parés de jeune verdure, tous les jeunes gens malmédiens quittent la ville, munis de scies, de serpes, de serpettes ou de haches et, s'enfonçant dans la brume, s'acheminent vers la forêt et notamment vers « les Vaux-halles » derrière Bévercé. Là, dans la pénombre, ils tâchent de reconnaître le jeune hêtre qu'ils sont venu choisir dans la journée et, une fois trouvé, ne tardent pas à l'abattre, quitte à recommencer si par après il ne leur agrée plus. Mais il n'est que les plus audacieux qui se chargent la conscience de cette maraude; ceux qui l'ont plus délicate se contentent de détacher quelques bonnes branches de l'arbre abattu et laissent le tronc par terre. Puis courbés sous le fruit de leur rapine ils s'en vont le cacher en lieu sûr, soit dans un jardin ou dans une grange à proximité de la ville. Après quoi ils rentrent dans leurs pénates, comme si de rien n'était...

Minuit est proche et Malmédy sommeille. Nul bruit que le pas cadencé du veilleur de nuit ne vient troubler le silence de la rue à demi éclairée par quelques rares réverbères. Depuis une couple d'heures déjà, les devantures des magasins sont fermées et une à une les dernières fenêtres encore illuminées rentrent dans l'obscurité. Seuls les cabarets sont encore ouverts et bondés de jeunes gens qui attendent impatients l'heure bénie de minuit.

Tout à coup le carillon de l'église paroissiale sonne les douze heures. Les cafés alors déversent tout leur monde sur la rue tandis

que du haut de la « Roche Tournante » (1) retentit, jouée par une petite fantare, la douce et mélancolique chanson *Lu Nute du Maïe*. Les paroles de cette chanson sont dues à feu M. Florent Lebierre et la musique à son frère M. Olivier Lebierre. Elle fut composée il y a plus de trente ans pour un *rote* de carnaval joué par le Cercle *Les Bin-rèyous*, qui n'existe plus aujourd'hui. Ce *rote* représentait précisément la coutume de la nuit de mai, qui est beaucoup plus ancienne que la chanson, car des personnes très âgées que nous avons consultées nous assurent qu'elle se pratiquait du temps de leur jeunesse comme de nos jours. La chanson elle-même n'a pas tardé à devenir populaire et il n'est pas d'enfant à Malmédy qui ne sache en chanter au moins la première strophe. *Lu Nute du Maïe* est chantée et redemandée à chaque occasion : pas de *cûh'nèe*, pas de banquet de noces où l'on n'entende cette chanson, la plus populaire que nous ayons ici. Plusieurs auteurs qui ont écrit sur Malmédy la dénomment le chant « national » des Malmédiens....

C'est donc cette chanson que donnent aujourd'hui en sérénade les bandes de jeunes gens dispersées dans les rues et groupées devant la maison qui abrite la bien-aimée d'un des leurs. Jusqu'à une heure on entendra la douce mélodie de la *Nute du Maïe* dite en chœur par ces fraiches voix ou jouée par quelques instruments à vent. Et l'heureuse amante, agréablement surprise, se lèvera et venant « *tâtchi pôdri l' finiesse* » se promettra, à part elle, de rester fidèle toujours à un aussi galant ami.

Mais il est une heure, et le prosaïque « *Jetzt hört das singen auf* » d'un gendarme à la voix enrouée vient détruire cette charmante idylle. Les jeunes gens se dispersent pour reparaitre bientôt chargés du « mai » qu'ils viennent planter à leur bien-aimée.

Pendant quelque temps on entend des coups de marteau retentir dans la nuit. Après, tout rentre dans le silence et le bourgeois reprend son paisible sommeil un moment interrompu. Seul l'amant ne songe point au repos et, martial, le marteau ou la hache sous le bras, monte la garde devant son « mai » jusqu'au jour venu.

Alors seulement il rentre, éreinté mais fier et content comme le preux qui a fait tout son devoir pour la dame de son cœur....

Mais ce n'est pas seulement le symbole de l'amour que rencontrera le matineux pendant sa promenade du 1er mai. Devant maintes maisons il trouvera des litières de paille d'avoine — vengeance d'un amoureux éconduit. Devant d'autres il verra — signe éloquent de

(1) *Lu Tournante Rotche* est un petit rocher surmonté d'une pavillon, au flanc sud du Calvaire *(Ivramont)*, duquel on jouit d'une vue magnifique sur Malmédy et les alentours.

mépris — des pelures de pommes de terre. Par-ci par-là peut-être, il verra, attaché au loquet d'une porte, un fagot d'orties ou d'aubépines dont on a gratifié quelque fille aux mœurs équivoques. Parfois aussi, il rencontrera sur son chemin quelques branches de sapin qui lui apprendront que la demeure qu'elles décorent de leur éternelle verdure est l'antre d'une langue moins charitable qu'infatigable. Il se heurtera encore à d'autres « emblèmes » dus à la tendresse d'un amant ou à la malignité d'un ennemi mais qui sont plutôt des inspirations du moment que des symboles traditionnels.

Comme on le voit, les jeunes gens malmédiens profitent largement des licences que leur accorde la nuit de mai pour ébrêcher, sans la moindre gêne, les règles de la plus élémentaire galanterie. Aussi les jeunes filles s'en défient-elles et dès l'aurore, armées de balais ou de brosses, elles éloignent furtivement tout ce qui pourrait donner lieu aux commérages des bonnes voisines, ayant soin toutefois de laisser intacte la plus minuscule branche de « mai » qui se trouverait par aventure devant leur porte.

Autrefois le village de Bernister avait un usage analogue à celui de la ville. L'amoureux, au lieu du « mai », enfonçait dans le toit de paille qui abritait son « mon-cœur » un bâton de coudrier d'environ un mètre de long, du haut duquel flottaient bon nombre de rubans aux diverses couleurs. De quoi garnir pendant toute une année ses *baradas*.

Mais cet usage est tombé en désuétude, comme du reste à Malmédy les « mais » se font de plus en plus rares : Les jeunes gens, par trop imbus de leur valeur personnelle, ne se dérangent plus pour.... une jeune fille.

Henri BRAGARD,
Secrétaire du « Club wallon », Malmédy.

SORCELLERIE

Suite. Voir ci-dessus p. 69.

Le rituel du pacte.

L'HOMME qui désire se procurer de l'argent par un pacte avec le Démon doit nécessairement évoquer Satan.

Les méthodes d'évocation sont de deux espèces : la méthode livresque, et le sacrifice.

La première consiste dans l'usage des livres de magie qui sont généralement aux mains des *d'rineus* ou *groumanciens*.

Des récits semblables au suivant circulent dans tout le pays :

On raconte qu'une personne de Lincé, voulant entrer en relations avec Satan, s'adressa à un magicien qui possédait le *lice agrippa*. Celui-ci lut « une partie du livre » puis demanda à la personne si elle était toujours bien résolue. Elle répondit : oui. Alors il reprit sa lecture. La même question fut encore posée deux fois, et le postulant déclara qu'il persistait dans ses intentions. La lecture étant finie, le propriétaire du livre dit : *Il* va venir. Au même instant le plafond s'entr'ouvrit et le Diable apparut sous la forme d'un bœuf. L'homme n'en eut pas peur, et le pacte fut souscrit dans des conditions avantageuses, grâce à l'appui du magicien (1).

La méthode livresque est puissante, mais elle est dangereuse pour les profanes, car elle a quelque chose de coercitif envers le diable.

Il y avait à Filot *un* qui avait trouvé des mauvais livres ; le curé les lui avait demandés, mais il ne les lui voulait pas donner. Alors trois curés s'y sont mis, et ils *les* ont fait venir chez eux, afin que l'homme ne devînt pas « mauvais » malgré lui. (2)

Il arrive que des gens bien intentionnés se trouvent entraînés malgré eux par la lecture de conjurations dont ils connaissent mal la puissance.

(1) Communication de M. Fernand SLUSE.

(2) D'un manuscrit communiqué par M. HAROU.

C'est le cas de ce vieux maître d'école dont nous avons conté l'aventure (1), lequel trouva un jour un vieux gros livre où il lut, sans y prendre garde, une conjuration destinée à évoquer Satan ; s'apercevant de l'objet de sa lecture, il tâcha vainement de détacher les yeux du livre. Satan apparut soudain, réclamant une tâche. Heureusement, le vieillard parvint à lui en trouver une, tout-à-fait impossible, paraît-il ; sans quoi il était à la merci du Mauvais !

C'est sur des légendes de ce goût que le peuple s'appuie pour conclure qu'il faut se défier des vieux livres : il est dangereux de s'en servir sans être renseigné, parce qu'ils contiennent parfois des formules dangereuses dont on ne peut détourner les yeux une fois qu'on en a commencé la lecture.

Il ne suffit pas, voyez-vous, de faire venir le diable et d'en obtenir ce qu'on veut, il faut aussi connaître le moyen de le faire partir et de se préserver de sa vengeance. Et cela, les magiciens seuls le savent. Ce sont là, il est vrai, de véritables trucs de métier : par exemple, lire à l'envers, faire un signe de croix à rebours, etc. Il suffirait aussi de dire: Jésus, Maria, Joseph ! Mais le plus curieux, c'est que ces lecteurs n'y songent guère. Sans doute, parce que la religion n'est pas le fait de ces gens-là.

Dans la petite ville de X... en Brabant, sur le Marché-aux-Bestiaux, se trouvait et se trouve encore un établissement industriel appartenant à M. Z. Son beau-frère et associé, M. Y. trouva, dit-on, un jour le vieux livre connu sous le nom de *Grand Albert*, lequel contient une puissante formule diabolique. Comme M. Y. se trouvait seul dans son appartement, il lut cette formule à haute voix (comme on lisait toujours, dans le vieux temps) et, à peine eut-il prononcé le dernier mot que le diable apparut. Epouvanté, M. Y. voulut s'enfuir ; mais, vains efforts : la stupeur ou plutôt quelque inflence occulte le clouait sur place. Il ne put faire un mouvement et n'eut pas même la force d'appeler à son secours. Cependant l'Esprit des ténèbres, de plus en plus menaçant, lui répétait d'une voix terrible : Que me veux-tu?... La maison paraissait tout en feu. Personne n'osait approcher. Finalement on alla quérir un prêtre qui exorcisa les lieux. Aussitôt la lueur disparut. On retrouva M. Y. sans connaissance. La légende ajoute qu'à la suite de cette aventure le malheureux devint irrémédiablement fou (2).

(1) *Wallonia*, t. III, p. 163.

(2) Cette histoire, qui nous fut contée à Liége en 1891 par M. J. H... directeur d'école, est encore populaire dans la petite ville. Dans un sentiment de réserve que l'on comprendra, nous avons cru devoir supprimer les noms propres. M. Y. a réellement perdu l'esprit et a vécu encore plusieurs années dans cet état de faiblesse. Le souvenir du *sot* Y. est loin d'être perdu à X, où son fils vit encore.

La méthode la plus ordinaire d'évocation pour le pacte consiste dans un sacrifice, qui est compris de différentes manières, suivant les localités. La notion même du sacrifice a souvent disparu. Il en est ainsi notamment dans le premier des documents qui suivent et que nous donnons tels quels, avant d'en arriver à la tradition la plus générale, qui a pour objets les carrefours et la poule noire.

A Nivelles, on dit que pour devenir sorcier (*sic*) il faut aller au grenier, à minuit précis ; on appelle Satan par trois fois, et à la troisième fois il vient. On doit être privé de tout objet religieux, et vouloir fermement vendre son âme au Diable. A sa venue, on lui dit qu'on veut « faire pacte avec lui ». Et on fait pacte (1).

A Florenville, on dit qu'il faut enfouir une grenouille dans un nid de grosses fourmis noires ; lorsque celles-ci n'ont plus laissé que le squelette de l'animal, on en retire trois os. Porteur de ceux-ci et d'un chat noir ou d'une poule noire, on se rend la nuit, à minuit juste, à un carrefour de chemins croisés et on prononce les paroles suivantes : « Au nom du diable, je viens pour lui parler ». Si l'on a réellement choisi les trois bons os, le diable apparaît et l'on s'entend avec lui. Sinon, il faut recommencer (2). — A Lincé on se sert d'une poule noire qui doit être dévorée au carrefour par des fourmis noires qu'on a apportées. Pendant ce repas des fourmis, l'homme doit s'éloigner. On vend ensuite au diable les os de la poule (3).

A Vottem, on dit qu'il suffit pour faire venir le diable de « cuire à sec » à minuit juste un chat noir dans une marmite soigneusement fermée. On prétend que le Diable arrive à trois heures : mais l'opération doit être « diablement » difficile !...

A Houtain St-Siméon, on dit que si l'on s'éveille à minuit juste et si l'on parvient à rester éveillé et inactif sans feu ni lumière jusqu'à trois heures du matin, il faut prendre alors trois poules noires et les placer à trois des coins de la chambre, leur lier les pattes pour qu'elles ne s'en aillent pas et annoncer à haute voix qu'elles sont à vendre. On voit alors venir, du quatrième coin, un cortège de fantômes dont le dernier s'arrête et dit : « Qu'en demandez-vous ?.... » C'est le début d'une conversation qui se termine, si vous le voulez, par un pacte en bonne et due forme.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, celui qui veut devenir sorcier doit aller à un « quatre-chemins » avec une poule noire, ou bien encore au cimetière, sur une tombe, et toujours à minuit. Il vient alors quelqu'un qui demande : « Que venez-vous faire ici ? » On répond : « J'ai une poule à vendre ». Ce quelqu'un, le Méchant, s'approche après la troisième interrogation, et alors il ne reste plus qu'à débattre les clauses de l'engagement. Comme gage, le diable réclame une mèche de cheveux. Il touche alors un endroit quelconque du corps ; la tache de l'attouchement subsiste sous la forme d'un gros grain de beauté (4).

* * *

La conjuration dite de la poule noire est pour ainsi dire classique, bien que généralement assez mal connue. On a voulu y

(1) Recueilli par M. G. WILLAME.

(2) *Wallonia*, tome II, p. 63.

(3) Communic. de M. F. SLUSE.

(4) JULES LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*. Mons, Van Holder, 1891, p. 10.

trouver un reste de sacrifice à la Lune, et à cause de l'endroit où elle se pratiquait, un signe du culte anté-chrétien de la croix équilatérale. La partie essentielle est évidemment bien un sacrifice. On peut croire qu'il se légitimait simplement chez l'homme primitif par la crainte de s'égarer dans ses courses nocturnes. La nuit était pour lui une ère de dangers redoutables ; il se croyait alors sous l'influence de toutes les puissances malfaisantes, connues ou inconnues. Choisir son chemin à un carrefour devait le mettre dans un émoi dont nous n'avons pas d'idée ; cependant, de notre temps encore, quand on ne sait quel chemin prendre, on s'amuse souvent à faire tourner la casquette sur la pointe du bâton, ou à confier au vent une plume de duvet de coq, la direction où s'arrête la visière ou celle où se dirige la plume devant montrer la route. Quand des civilisés croient encore devoir se livrer à des pratiques de divination, dès qu'ils sont dans des alternatives pareilles, que doit-on penser de l'émotion de l'homme primitif, idéalement simple et simpliste, dès qu'il arrivait à un carrefour? Il lui était bien naturel de chercher par un sacrifice à se concilier les puissances occultes, afin peut-être de recevoir une inspiration touchant le chemin à prendre et, sans doute, de n'être pas tourmenté durant son trajet.

* * *

La poule noire est encore l'objet de croyances particulières. Elle est, avec le corbeau et le chat noirs, la compagnie ordinaire des *macralles*. Celles-ci se transforment souvent en poules noires. Un conteur nous a dit avoir positivement vu un soir, en plein bois de Kinkempois, une vieille femme accroupie entourée d'une foule de poussins noirs ; l'homme fit un long détour pour éviter de passer à côté de la vieille, certain, si elle le voyait, d'attraper un mauvais sort.

Les bonnes femmes prétendent que poules noires et chats noirs sont animaux singuliers ; ils reviennent toujours au lieu d'où on les a transportés, quelle que soit la distance.

Une poule complètement noire passe pour suspecte. On dit qu'elle pond des œufs dont le jaune est rouge. On dit aussi qu'elle « remange » ses œufs et que ses compagnes du poulailler ne tardent guère à l'imiter, ce qui est une calamité pour la fermière. Il est rare, paraît-il, de rencontrer dans nos fermes des poules noires : c'est qu'on tue tous les poussins noirs. La chair de ces poules donne des indigestions. J'ai vu maintes fois des charognes de poules noires sous les haies des vergers : les chiens de garde qu'on laisse circuler la nuit dans les fermes, et qui sont de vrais molosses, ne mangeraient pas, prétend-on, la chair de ces poules-là.

Nous savons déjà que la poule noire sert de diverses manières aux évocations. L'usage le plus fréquent est celui qu'on en fait aux chemins croisés dans les campagnes.

Ces endroits sont le plus souvent déserts. Il est rare qu'on y bâtisse. Quand on passe à *tue creuh'lège crige* « croisée-voie » il faut, dit le peuple, faire un signe de croix. Du reste, à l'un des angles du carrefour, il y a toujours un crucifix, planté on ne sait par qui et on ne sait depuis quand, respecté par les passants, entretenu par les propriétaires riverains (1). A l'intérieur même des hameaux et des villages on voit presque toujours une croix ou une madone, soit plantée au pied d'une maison, soit posée dans une niche ménagée dans le mur, du côté du carrefour.

Les carrefours sont souvent hantés. Exemple :

On raconte à Mazy-lez-Gembloux qu'à un certain carrefour on voyait parfois de loin briller des taches lumineuses comparables à des feux-follets qui seraient accouplés et immobiles; un paroissien hardi alla voir : il n'y avait plus que du bois mort, « les sorcières avaient disparu » (2).

De tels chemins-croisés sont la nuit des endroits dangereux... même pour les prêtres!

Une personne de Lincé se trouvant à l'agonie, son beau-frère alla chercher le curé. Pour être arrivés plus tôt, ils prirent par les sentiers. Arrivés à un carrefour, ils virent tout-à-coup une grande dame blanche. « Miséricorde de Dieu! dit le curé, j'ai oublié mon étole... » Depuis, ces deux hommes furent atteints de dépérissement et moururent desséchés (3).

Les chemins croisés ne sont pas seulement l'objet de la superstition. C'est à eux aussi que s'appliquent bien des coutumes et usages magiques. En voici des exemples.

La jeune fille qui désire « faire sécher » un amoureux volage, se rendra la nuit à un carrefour en pleine campagne, et, au pied du crucifix, elle posera un *clou d' dielle* (motte de terre glaise) pétri avec de l'eau bénite et où elle plantera une chandelle piquée de sept épingles en fer. L'opération doit se faire un vendredi, dernier jour d'une neuvaine de prières, les *pater* et les *ave* ayant été chaque jour dits « pour faire sécher un tel. » On allume la chandelle à minuit juste et l'on n'y touche plus. Au moment où la lumière s'éteint faute d'aliment, l'envoûtement commence à produire ses effets, le supplice de l'infidèle commence : il se sentira piqué de mille épingles, il dépérira (Vottem).

Pour obtenir le don d'invisibilité, il suffit d'aller par un beau clair de lune, à minuit juste, au centre d'un carrefour près duquel il y a soit une haie, soit un buisson, sacrifier un chat noir ; mettre la victime dans un sac de cuir et placer le tout sur la haie ou le buisson. Le lendemain, le

(1) C'est à ces crucifix que fait allusion M. Gérardy dans le poème que nous avons reproduit tome VI, p. 193.

(2) Conté par M. Alphonse Mourmeaux.

(3) Communic. de M. F. Sluse.

diable aura dévoré *sec* l'offrande et n'aura laissé qu'un os, celui qui donne à son possesseur la faculté de se rendre invisible (1).

A Nivelles on le même usage est connu, il s'agit de déposer la tête du chat, de se mettre en bouche l'un après l'autre tous les os jusqu'à ce qu'on ne se voie plus dans un miroir dont on s'est muni. On garde cet os, et chaque fois qu'on le place en bouche, on devient invisible (2). — Le même usage est connu à Sprimont ; seulement, on dit qu'il faut emporter avec soi un nid de fourmis noires qui se chargent de nettoyer le squelette du chat : on fait l'expérience avec tous les petits os, on finit par trouver celui qui, mis en bouche, rend invisible à volonté (3).

Aux environs de Charleroi, quand une vache est malade, on prend un peu de son lait, qu'on va verser au milieu d'un carrefour de campagne. La vache guérit certainement (4).

Pour chasser les rats, on conseille à Neufchâteau d'aller en tuer un le vendredi à minuit au centre d'un carrefour : tous les autres vont le rejoindre le vendredi suivant et ne reviennent plus (5).

Si vous voulez mettre votre argent à l'abri des voleurs, vous devez le déposer dans un trou, à minuit ; refermer le trou, et frapper avec une poule noire trois fois sur la terre tassée. Dites alors : « Qu'on ne puisse l'ouvrir qu'avec la même clef. » Alors votre argent sera bien caché et personne que vous ne saurait l'en tirer, puisque seul vous connaissez la « clef » (6).

* * *

Il y a dans chaque contrée un carrefour spécialement propice aux évocations et aux pactes. Ordinairement c'est dans un lieu sauvage, souvent dans un endroit pourvu d'arbres isolés soit à deux, soit à trois ; souvent aussi à proximité d'un *tchamp des macralles* ou lieu des danses et des sabbats. On cite par exemple entre Poucet et Oléye le lieu dit *à Qwate Rèbia ;* près de Moha un carrefour bien connu sous le nom de *Les six rôyes* (7); à Liége-Ouest, le lieu dit *à Qwate Rouwalle*, près de la rue Naniot, à quelque distance du champ de sabbat dit *les Qwate Sieu* (8); à Mignault en Hainaut, le lieu-dit « Quatre-Chemins » sur la route de Houdeng, entre le village et la Haie-du-Rœulx (9); etc. D'une manière générale cependant tous les carrefours déserts se prêtent à l'opération.

On dit à présent presque partout que le vendredi est le bon jour pour les évocations préparatoires au pacte. Cependant, certaines vieilles gens indiquent, comme étant les meilleures dates : le Vendredi-Saint, la nuit de la St-Jean, celles qui précèdent la Noël et la

(1) Pimpurniaux [Ad. Borgnet.] *Légendes namuroises*, 1837, p. 209.

(2) Communic. de M. G. Willame.

(3) Comm. de M. Henri Simon.

(4) Communiqué par M. Jules Lemoine.

(5) Communic. de Mlle M. R...

(6) Note de M. Louis Detrixhe.

(7) Grenson, dans *Bull. de la Soc. liég. littér. wall.* t. VII, 3e livr. p. 30.

(8) Em. Gérard dans *Id.* 2e série t. XI, p. 262.

(9) Monover, dans *Annales Cercle archéol. de Mons*, t. XX, p. 374.

Chandeleur ou Purification de la Vierge. Plusieurs récits indiquent le samedi, sans doute à cause d'une influence trop directe du Sabbat israélite. Cependant, quand on parle du vendredi, il s'agit toujours de la nuit du vendredi au samedi, et l'heure de minuit est toujours signalée comme seule propice. Quelques conteurs ajoutent qu'il faut choisir une nuit sans lune; d'autres spécifient qu'il faut au contraire une nuit de pleine lune : l'influence de la lune et de l'obscurité se font ici la concurrence. On complique aussi parfois le choix de la poule: ainsi, à Houtain-St-Siméon, on dit qu'il faut choisir celle qu'un coq n'ait pas approchée (une poule vierge!); à Liége, on croyait que la poule noire devait venir d'une couveuse noire (1).

* * *

Le drame qui se passe aux carrefours lors de la conjuration de la poule noire est rapporté par tous les auteurs, mais avec des détails divers et sous des formes très incomplètes.

La variante la plus complète nous est donnée par diverses légendes inédites, et notamment par une de Ferrières (2) dont on peut résumer comme suit les indications :

On prend une poule noire qu'on porte la nuit à un « croisé-chemin ». Là, on pose à terre *on cèke di cûre* « un cercle de coudrier », c'est-à-dire un jet ligneux tourné et lié en cercle ; on se place au milieu du rond et, à minuit juste, en cet endroit, on égorge la poule dont on laisse couler le sang par terre. Alors on place la poule sous le bras et l'on répète : « Argent de ma poule !... » Tout-à-coup apparait un diable qui demande le prix. On répond : « C'est tant. » Le premier diable n'ajoute rien et passe. Mais en voici d'autres qui défilent, qui vous taquinent, qui tâchent de vous faire parler, et qui passent. Puis enfin : *rihe et rihe et rahe!* (un grand bruit) c'est encore un diable, qui a « le cul dans un plateau » (3) ; il pose également la question et accepte le prix. Alors vous avez ce que vous demandez, à condition de signer avec lui (c'est *li maisse des diales*) un pacte pour sept ans.

Tels sont les détails essentiels de la scène. Le fait du cercle de coudrier est très souvent omis ; on le connait cependant encore à Ramet (4) et à Stavelot (5) ; on nous l'a également signalé pour Polleur (6). On dit à Houtain-St-Siméon (7) qu'il faut tracer un rond par terre et se placer dedans. A Houdeng-Goegnies (8) et à Masy lez-Gembloux (9) on prétend qu'il faut faire un trou en terre au milieu du carrefour et laisser couler dedans le sang de l'animal.

Le détail essentiel de l'égorgement est aussi très souvent perdu ;

(1) Hock, *Croyances et remèdes*, 3e éd. p. 514.

(2) Communication de M. Jules Leroy.

(3) C'est-à-dire qui est ou semble être cul-de-jatte. L'expression est typique et reparait dans d'autres récits de cette scène.

(4) Note de M. Franç.-J. Renkin. — (5) Communication de M. Louis Detrixhe. — (6) Relation de feu M. Corneille Collin. — (7) Recueilli personnellement. — (8) Suivant M. A. Harou. — (9) Récit de M. Alphonse Mourmeaux.

outre presque toutes les relations qui viennent d'être signalées, les suivantes le renseignent également : Linsmeau (1), Hesbaye sans désignation de localité (2), Pays de Namur id. (3), Bastogne (4), Herve (5), Nivelles en Brabant (6) et quelques autres d'origine peu précise.

Certains conteurs insistent sur la nécessité pour l'opérant de ne parler que de sa poule et de ne pas varier de prix. « Parlez franchement, dit-on à Nivelles, n'ayez pas peur : vous obtiendrez ce que vous demandez, le diable ne discute que pour vous égarer. » — « Demandez un franc, disait-on à Liége : avec la pièce qu'*il* vous donnera, vous pouvez acheter ce que vous voudrez, vous paierez toujours, et la pièce reviendra sans manquer dans votre poche. » (7)

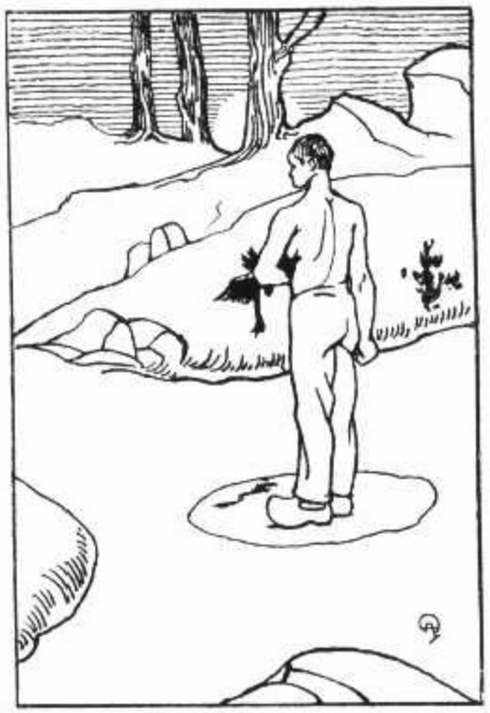

Il est essentiel cependant de ne pas bavarder avant la conclusion du marché. Parlez franchement, oui, certes ! Répétez hardiment votre prix, maintenez-le... mais ne dites rien d'autre, car vous seriez victime des roueries de Satan. Plusieurs documents signalent le réel danger d'en agir autrement. Le récit de Ferrières, notamment, dit : « Un jour, *un* qui voulait avoir cent mille francs du diable fut pris par le dernier — celui qui a le derrière dans le plateau — de cette manière : Le diable lui dit : *Racsûrès-dje bin les autes? — Cint méye diales! Quî racsûreûsse?...* L'homme fut battu « comme une gerbe » et n'eut rien. A Bastogne, on va jusqu'à dire que si vous ne vous en tenez pas au premier prix, le diable « vous cassera la tête ». A Vottem, dans des récits analogues, on vous prévient que vous serez « rachassé » à coups de bâtons par une légion de vigoureux enragés.

Le conte suivant, que nous avons recueilli à Hermée, reprend sous une forme curieuse les détails connus et nous donne une version différente de l'incident final, pour le cas où l'on se prend à bavarder.

(1) Communication de M. Henri Simon. — (2) Grenson *loc. cit.* p. 30. — (3) Pimpurniaux, *Lég. namur.* p. 209. — (4) Commun. de M. A. Harou. — (5) Communic. de Mlle P... — (6) Communic. de M. G. Willame.

(7) Hock, *op. cit.* p. 515.

Le vieux *Djennêye*, un vieillard mort depuis longtemps, avait dans sa petite basse-cour une poule toute noire, ce qui est une bien mauvaise couleur. Un jour, comme il la regardait, il ne put s'empêcher de s'écrier : « *Hè ! fast assoti*, je crois qu'elle devient chaque jour plus noire ! Je voudrais que le diable l'emporte !... » Un homme du voisinage survint en ce moment et entendit la dernière exclamation de *Djennêye*. « Vieux, dit-il, il y a un moyen de te défaire avantageusement de ta poule. Va-t-en crier « argent d'ma poule », à minuit, près du vieux buisson, à l'endroit dit *a l'bâli*. » Notre homme se rendit au lieu indiqué, accompagné de son conseilleur qui lui recommanda bien de ne pas dire un mot de plus que la parole consacrée.

A minuit, *Djennêye* était près du vieux buisson, tenant sa poule sous le bras et répétant sans cesse : « Argent d'ma *poule*, argent d'ma *poule*... »

Un à un, des démons passèrent, firent leur prix ; se voyant refusés, chacun jetait une poignée ci, une poignée là. *Djennêye* ne savait de quoi, si bien que deux tas se formèrent ; mais, chose curieuse, l'un des deux tas était beaucoup plus gros que l'autre.

Djennêye observait tout sans s'émouvoir et ne cessait de répéter « argent d'ma *poule*, argent d'ma *poule*. »

Le défilé cessa et *Djennêye* vit arriver bien loin derrière un petit diable bossu, bossu comme on n'en vit jamais, et les jambes torses, si bien qu'il n'avançait qu'à grand' peine et très lentement. « C'est celui-ci le dernier, souffla le camarade, il finira par accepter ton prix. » Bon, dit l'autre ; mais malgré lui, il s'intéressait au bancroche : quand il passa, il ne put s'empêcher de lui dire : « *Pauve vi bossou, va t' là l'cou ès platai, ti n'rarès mâye les autes* [1].

Aussitôt le bossu se redressa et *Djennêye* vit bien, à son air, que c'était Satan en personne. Le démon lui dit : « Tu as parlé, te voilà pris. Il te reste à choisir entre les deux tas ».

Voilà *Djennêye* bien ennuyé !

Le camarade lui conseilla de prendre le plus petit des deux tas. Il lui dit : « C'est de l'or, prends celui-là ». Mais *Djennêye* voulut faire le malin ; il prit le plus gros, et, au lieu de pièces d'or, il ne trouva que... du crottin de cheval !

Satan ne se tenait pas de joie et *Djennêye* de dépit. Il dit au diable : « Je suis à toi, mais dans sept ans, je reprendrai mon âme, tu verras ».

En effet, la date venue, *Djennêye* proposa au diable un défi à son choix. Satan lui dit : Fais-moi une corde d'ici à Maestricht et je parie *dè l' racoyi* (recueillir, mettre en boule) *so n' minute sins l' casser*.

Avec l'aide de son camarade, *Djennêye* fit une corde de poussière et quand le diable vint, il dut bien s'avouer vaincu. Et c'est ainsi que le vieux *Djennêye* sauva son âme [2].

Suivant la finale de cette version, quand l'homme se laisse aller à bavarder, il est donc acquis au Diable pour sept ans, sans indemnité. Alors il n'y a pas de pacte : l'homme est tout bonnement attrapé, et le diable lui impose sa servitude. Et, les sept ans révolus, l'homme doit, pour sauver son âme, proposer au diable une besogne qui lui soit impossible. Nous avons déjà rencontré plusieurs fois ce trait (voir notamment ci-dessus t. VI, p. 150).

(1) Ce détail du dernier qui, étant contrefait, semble ne pas devoir rejoindre les autres, se retrouve dans plusieurs légendes de défilés fantastiques. Voir par exemple *Wallonia*, t. II, p. 48-9.

(2) Conté à Hermée, en 1892, par Mlle Jeannette C..., couturière.

Cette version existe ailleurs qu'à Hermée. Ainsi, dans des circonstances analogues, un homme de Herstal demanda au Démon de dénombrer les grains de sable de la mer. A Houtain-St-Siméon, un autre ne trouva rien de mieux que de mettre le diable aux prises avec sa femme, qui naturellement « le battit à la langue ». Cela vaut bien le truc du vieux *Djennêye !* Il faut dire que le héros de l'aventure était un vieux maître d'école....

Lorsqu'enfin la conjuration réussit en tous points, et que le diable a accepté le prix demandé par le conjurateur, le charme est levé, et de la conversation qui s'ensuit entre les deux personnages résulte un pacte qui fait de l'homme, pour sept ans, l'instrument diabolique du *Grand-Maisse*.

Nous avons précédemment donné (ci-dessus p. 70) les conditions du pacte, telles qu'il faut les déduire des documents recueillis sur la question.

(A suivre.) O. COLSON.

LETTRE AU RÉDACTEUR

En nous envoyant les très beaux dessins qui illustrent notre article Sorcellerie de ce nº, l'éminent artiste liégeois qui honore cette revue de sa collaboration depuis sept années — pendant que, par ailleurs, il dépense sans compter ses multiples et beaux talents de peintre, de littérateur et d'humoriste — M. Aug. Donnay nous adressait le joli billet qu'on va lire, dans lequel, sous le prétexte fallacieux de nous endosser la très lourde responsabilité d'un parapluie plutôt épique, il dévoilait à nos yeux l'état d'âme où l'ont plongé les « diableries » publiées ces derniers temps. Nous produisons cette lettre, sans autorisation, il est vrai, mais avec un empressement cependant légitime. En réalité, on le verra, ce billet est autre chose et mieux encore, ici même, qu'un savoureux intermède.

O. C.

Mon cher Colson,

Je vous adresse vos diableries.

J'ai suivi vos indications quoique dans cette étonnante histoire du magister — français d'origine et intellectuel, m'assuriez-vous — l'usage du parapluie me semble apocryphe; inattendu, si vous aimez mieux, dans une histoire de sorcellerie qui se respecte.

Vous me permettrez même de croire que l'imagination populaire est au moins ingrate et injuste envers le Malin, qu'elle se complaît toujours à rendre pitoyable et trompé.

Quand j'étais enfant, ma vieille bonne, qui connaissait Aulu-Gelle et Marc-Aurèle, me tenait sur les Diables des propos pleins d'indulgence et de sagesse.

Ils habitaient les objets familiers, même on pourait certains soirs en distinguer dans les flammes dansantes de l'âtre et ils ne dédaignaient pas de prendre des formes très séduisantes pour converser avec les humains.

Elle m'inspira un respect profond pour ces esprits qui sont méchants pour les méchants seulement et me conseilla de ne jamais les induire en tromperie.

Elle me parlait également du Dragon, de l'Aspic et du Basilic — de la racine de Mandragore, qui rend invisible son possesseur, et de l'oiseau Pic qui fait découvrir les trésors cachés dans les forêts.

Ses discours étaient compréhensibles et longs et sa sollicitude me fit porter, attachés aux poignets, des paquets d'herbages séchés et judicieusement choisis, enveloppés dans des formules magiques et qui devaient me préserver du mauvais sort et des fièvres.

J'appris par elle que les âmes des hommes sont légères et plus subtiles que l'odeur qui s'élève de la terre et des plantes par les journées clémentes.

Deux millions d'âmes tiennent aisément sur la pointe d'une aiguille et celles descendues au Purgatoire pour se purifier — enfermées selon leurs qualités dans des urnes en cristal de roche, soigneusement scellées par les anges — « bourdonnent » tristement en attendant leur délivrance.

Vos diables ont remué ces souvenirs — vos infiniment pauvres diables — misérables à ce point de se laisser, à de tristes carrefours, offrir la tentation d'une poule noire augmentée à quelque échéance de la probable possession de l'âme du sacrificateur.

Si vous étiez Diable, mon chez Colson, j'entends un noble Daïmon, un Prince des Ténèbres, un esprit malin, le Subtil, l'âme d'un homme vous séduirait-elle, même précédée d'une poule noire ou d'un poulet?

Je suis bien à vous.

Aug. DONNAY.

NOTES ET ENQUETES

7. **Chanson à retrouver.** — Nous avons signalé (tome I, p. 192) comme devant exister au pays de Liége une chanson où il s'agit d'un galant qui revient d'une longue et périlleuse guerre où l'on croit qu'il a péri ; sa fiancée, lasse d'attendre, vient de se marier ; le galant arrive chez elle le jour de la noce et propose au mari de jouer la fille aux dés. Il gagne, et se fait reconnaître par elle. Tel est le résumé du récit qui nous avait été fait.

Nous trouvons dans la *Revue des traditions populaires*, t. XIII (1898) p. 673, une légende vendéenne qui reproduit à peu près le sujet de cette chanson; elle contient du reste plusieurs fragments rimés qui ont tout l'air d'en être extraits. C'est ainsi que, quand l'amant entre en discussion avec le mari, il lui dit :

Qu'on m'apporte des cartes — Des cartes pour jouer — Ce joli jeu de cartes — Ce joli jeu de dés — A qui verra la mariée — Ce soir à son côté.

Celle-ci, attirée par le bruit de la dispute, quitte la table, et l'amant la reconnaissant lui dit :

Belle où sont donc vos bagues — Vos bagues et vos diamants — Que je vous donnai, belle — Il y a ce soir sept ans. — Ils sont dedans mon coffre — Enfermés sous la clef. — Donnez votre main blanche — Et allons les chercher.

... Bonsoir la compagnie — Allons nous reposer — La belle s'est écriée : — Dame Vierge Marie — Venez me secourir — Hier je me croyais veuve — Aujourd'hui j'ai deux maris.

Nous espérons que ce fragment aidera à retrouver la version liégeoise de cette chanson pathétique.

O. C.

8. **Un pape des Fous à Soignies.** — « Tout le monde sait ce que c'est qu'un Pape des fous, depuis que Victor Hugo l'a introduit si ingénieusement dans son roman de *Notre-Dame de Paris*. Cet usage de choisir un pape ou un évêque des fous, comme on voudra l'appeler, a existé dans quelques-unes des villes les plus importantes de la Belgique, comme à Tournai. Mais on ignorait que les petites villes eussent eu aussi leur pape des fous. Nous avons trouvé, dans un compte de la ville de Soignies, de 1507 à 1508, un article concernant le pape des fous de cette ville, et que nous croyons assez intéressant pour le transcrire ici : « A nostre saint Père » le pape folz de ceste dicte ville, le quel et ses gens firent plusieurs » esbattemens au xxe de ce compte, ayant par lui fait arrester touttes les » malletottes d'icelle dicte ville. A ceste cause fut appointiet par les dits » commis et que luy a esté payet pour récompense de son estat la somme de » viiij^c^ somme ij^c^ xl livres xix s. ij d. » En marge de cet article, la chambre des comptes a écrit : « Transcat ceste fois seulement », c'est-à-dire que, par un motif d'économie, elle ne voulait plus que cet article figurât dans les dépenses de la ville. » — (C. P. dans *Messager des Sciences historiques* de Gand, 1844, p. 539.)

9. **Masarac, être fantastique légendaire.** — Le nom de Masarac est encore connu au pays de Fosses, où les mères l'évoquent pour terrifier les petits enfants, comme d'autres font de Barbe-Bleue ou de Croquemitaine. Or ce personnage a sa légende, qui a été recueillie sur les lieux par M. C. S. Dr Camille Seghin et contée par lui comme suit, dans un article de *l'Éducation populaire*, de Charleroi, nº du 8 août 1889 :

« La légende de Masarac m'a été rapportée par un vieillard habitant de la commune de Le Roux-lez-Fosses, qui en fut le théâtre et où elle est encore racontée pendant les longues soirées d'hiver, comme si elle datait d'hier.

» Le Roux, qui a été érigé en commune distincte au commencement de ce siècle, était autrefois un très petit village perdu dans les bois. Dans un endroit retiré de la forêt, aux Bruyères, peu distant de la localité, habitait un nommé Masarac, espèce d'hercule, qui faisait la terreur des gens des environs. Cet homme se plaisait à rougir ses mains de sang humain et, comme s'il fût descendu de la brute, tuait pour le plaisir de tuer. Nuit et jour il guettait, et malheur au voyageur imprudent qui s'aventurait dans ses parages. Sa soif de sang assouvie, il jetait ses victimes dans un puits adjacent à sa demeure.

» Un jour des soldats vinrent fourrager non loin de là et s'étaient, avant de se mettre à l'œuvre, débarrassés de leurs fusils qu'ils avaient réunis en faisceaux. L'audacieux Masarac parvint à s'emparer de ces armes et s'en servit pour les exterminer tous jusqu'au dernier.

» Une autre fois, un trompette en reconnaissance, s'étant engagé dans ce lieu maudit, fut victime du sinistre héros. En vain le supplia-t-il de lui laisser la vie ; ses prières, hélas ! loin d'apaiser son courroux, ne firent que l'exciter et le rendre plus féroce. Ce que voyant, le pauvre soldat, déjà mourant dans ses mains de fer, l'avertit qu'à sa mort il ferait résonner sa trompette pour lui rappeler ses forfaits.

» Ce qui fut prédit s'accomplit.

» Quelques années se passèrent. Masarac allait rendre le dernier soupir quand un bruit strident et métallique se fit entendre dans les airs, si bien qu'il en tressaillit et que les gens de la localité, qui étaient venus jouir du trépas de ce monstre qui leur avait inspiré tant d'effroi, s'enfuirent épouvantés.

» L'endroit rendu si tristement célèbre s'appelle aujourd'hui « le fond de Coupe-Gueule », dénomination ayant probablement trait aux cruautés qui s'y seraient passées. Creusé en ravin désert et silencieux, son sol est rocailleux et sa nature sauvage. Il forme, au Nord-Ouest de la commune, limite avec le territoire de Presles et touche au vaste et beau parc de la famille d'Oultremont. Un sentier y passe allant de Falisolles à Presles et c'est là, dit-on, que Masarac attendait ses victimes innocentes.

» A l'emplacement de sa demeure détruite par les ans existe actuellement une habitation ouvrière construite de ses ruines. Le puits est comblé, mais les gens de la localité en connaissent la place et l'appellent « *Pusse* ou puits Masarac. »

LE SERMENT DE SAINT-GEORGES

A Grez-Doiceau (canton de Wavre)

Et la Chevauchée du mois d'avril.

1. *Les Serments.*

A partir du xiᵉ siècle, il se forma dans les communes belges des associations locales, souvent des corporations ouvrières, organisées en congrégations religieuses et militaires. Chacune était placée sous la protection d'un saint qu'elle honorait particulièrement; de là les noms d'archers de St-Sébastien et d'arbalétriers de St-Georges qui se rencontraient dans presque toutes les villes. Chaque confrérie entretenait à ses frais une chapelle ou un autel et assistait en corps aux funérailles de ses membres; le réglement punissait avec sévérité toute infraction aux bonnes mœurs; en cas de nécessité ou de maladie, les confrères étaient assistés par la caisse de secours. Les membres des confréries s'exerçaient au maniement des armes et formaient au besoin d'excellentes milices.

Les corporations communales les plus caractéristiques qui se formèrent au moyen-âge sont les corporations militaires connues sous le nom de Serments ou de *schutter gilden*, « gildes de tireurs ».

Les plus anciens Serments bien connus sont ceux d'arbalétriers, dont on constate l'existence dans quelques villes dès le xiiiᵉ siècle. Les Serments d'archers apparaissent et ne tardent pas à se multiplier au xivᵉ siècle, sans doute au contact des Anglais qui faisaient un si excellent usage de l'arc à la main. A la fin du xivᵉ siècle, par là même que la plupart des villes ont une artillerie communale, se constituent, çà et là, des Serments de canoniers ; plus tard, se créent des Serments de hallebardiers, d'escrimeurs et beaucoup de compagnies d'archers et d'arbalétriers se transforment en compagnies d'arquebusiers.

Les Serments se convoquaient périodiquement à de grandes fêtes,

(*landjuwelen* « joyau du pays »), pour tirer le « papegai » (perroquet), fêtes qui étaient de véritables tournois pour la moyenne bourgeoisie.

Tout Serment était une personne morale créée ou reconnue par une charte organique émanée du prince ou du magistrat (autorité communale), charte fixant à la fois ses droits et ses devoirs et réglementant sa vie propre parfois avec une véritable minutie. Partout les membres des Serments étaient soumis à des réglements sévères, obligés de se pourvoir d'un armement régulier, astreints à se livrer à des exercices périodiques de tir, et sujets à de fréquentes inspections. Ils jouissaient de privilèges importants dans la commune et parfois au dehors. En revanche, ils étaient à la disposition absolue du magistrat pour garder la maison commune ou l'hôtel de ville, maintenir l'ordre dans la cité, exécuter les mesures qui, dans ou hors les murailles, nécessitaient un déploiement de forces.

Les Serments étaient gouvernés par des Doyens et des Jurés, élus par les confrères ou désignés par le magistrat et souvent chacun d'eux avait pour chef militaire suprême un Connétable pris parmi les principaux grands bourgeois de la localité. Partout ils étaient sous l'invocation d'un saint, St-Georges, St-Sébastien, St-Etienne, St-Antoine, etc. ; ils avaient leur chambre, leurs insignes, leurs biens, leurs services religieux périodiques (1).

2. *Le Serment de Grez.*

Les archives communales de Grez contiennent fort peu de renseignements relatifs au Serment de St-Georges, mais il est probable que les grandes bases de son organisation ne différaient guère de celles que nous venons d'indiquer et qui se rencontraient dans la plupart des confréries militaires.

Primitivement, cette société était une gilde à l'arc portant la dénomination de « Grand Serment de St-Georges ». Les exercices de tir se pratiquaient d'abord sur la grand'place, où, naturellement, se dressait la perche ; plus tard, ils eurent lieu au *Centri*, en face de l'habitation actuelle de L.-J. Schépers. On s'est demandé si la perche ne fut pas aussi plantée (*stampée*, en wallon) au lieu dit *Stampia* ; il est possible que cette analogie de mots soit fortuite et il serait en tout cas hasardeux d'en tirer une déduction. Quoi qu'il en soit, ces réunions ou fêtes étaient fort goûtées du peuple ; chaque

(1) D'après Edm. Poullet, *Orig., développ. et transform. des institutions dans les anciens Pays-Bas*. Louvain 1882-1892, Tome 2e.

membre s'y rendait avec sa famille ; une foule nombreuse assistait aux joutes et applaudissait les tireurs victorieux.

En 1551, le Serment de Grez assista avec plusieurs autres sociétés importantes et notamment avec le Serment de Braine-l'Alleud, à une assemblée tenue à Louvain dans le but de reviser les statuts du *landjuweel* ou tir pour le joyau du pays en Brabant.

Le Grand Serment de St-Georges possédait un drapeau, une lance et un tambour, sur lesquels les membres prêtaient le serment réglementaire ; la formule de ce serment devait ressembler à celles qui étaient consacrées dans les autres localités et probablement à celle des archers de Braine-l'Alleud, dont voici le texte (style et orthographe de 1495) :

« Je jure et promect à Dieu de Paradis, le glorieux martire » Monsieur Sainct Etienne et nostre très honoré et doubté Seigneur » de Berselle, Seigneur de Braine-l'Alleud, etc., d'estre à lui bon » et léal, au Roy, Conestable, aux Doyens, aux Jurés, d'estre obéis- » sans, d'entretenir l'ordonnance cy dedens escripte, de la Confrérie » et Serment de la ville et franchise de Braine-l'Alleud. Ainsy me » puisse Dieu ayder, la glorieuse Vierge Marie, Monsieur Sainct » Etienne, tous les Saincts et Sainctes de paradis. Et l'arq. »

Comme toutes les sociétés similaires, la gilde de St-Georges perdit, probablement au siècle dernier, son caractère religieux et militaire et ne fut plus qu'une société d'agrément ; sous cette forme, elle déchut rapidement et cessa d'exister vers 1828 ; peut-être fut-elle dissoute, en même temps que d'autres associations locales, par arrêté du roi Guillaume Ier, qui voyait partout des foyers révolutionnaires.

Plus tard, quelques notables reconstituèrent la compagnie, sur d'autres bases évidemment, son organisation primitive ne pouvant plus s'adapter à la situation politique ni aux mœurs de l'époque. Il ne reste aucune trace écrite du nouveau règlement : on est même porté à croire que les réorganisateurs se bornèrent à une entente verbale dont les conditions furent rendues très simples. On sait notamment que les membres ne s'occupèrent plus de tir, qu'ils offraient un carrousel, de temps à autre, quand les ressources le permettaient, qu'ils étaient obligés, sous peine d'amende, d'assister aux funérailles des confrères et à la messe de St-Georges, qu'ils faisaient célébrer une messe à l'intention des sociétaires défunts et qu'ils conservèrent l'antique coutume de planter un mai au président et au curé. La société ainsi reconstituée s'appela dès lors « *Société de St-Georges* ».